



La Canicule

Définition

C'est un phénomène climatique durable. En effet de fortes chaleurs s'abattent sur le territoire, en journée mais aussi durant la nuit. Cette forte chaleur engendre chez les personnes âgées, handicapées ou fragiles des troubles qui peuvent aller de la déshydratation jusqu'à la mort si aucune action n'est engagée.

Manifestations

En cas de canicule 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud le jour
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu
- Cela dure depuis plusieurs jours

A Valréas

En région PACA, et comme dans tout le Sud de la France, les fortes chaleurs sont fréquentes et habituelles. Valréas a connu des épisodes de canicule, mais la proximité avec les habitants a permis de ne pas connaître d'épisode malheureux en 2003. Depuis cette date, le plan canicule est lancé chaque année afin de prévenir ce phénomène et rassurer la population.

Un point sur...

Le recensement des personnes sensibles ou à mobilité réduite dans le cadre du plan canicule

La commune de Valréas tient à disposition de la préfecture un registre obligatoire des personnes âgées, handicapées ou fragiles ayant donné leur accord pour figurer sur le registre, au cas où le Plan Canicule au niveau départemental soit activé.

Important : Afin de pouvoir contacter vos proches, au service Social, un formulaire est mis à disposition du public souhaitant figurer dans le registre.

Toutefois ce document peut être complété par :

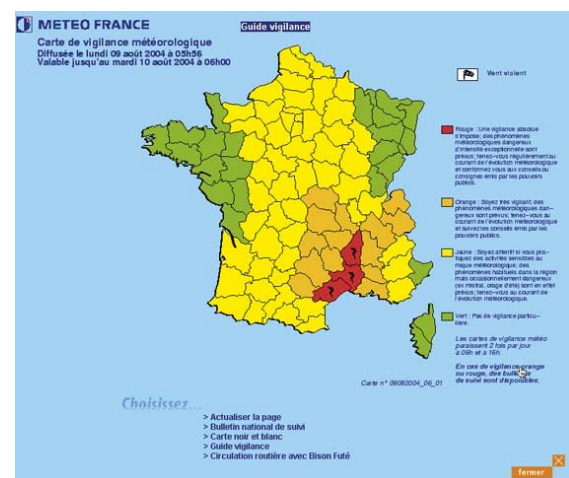
- * le représentant légal
- * un tiers (un proche, ou une aide ménagère par exemple), soucieux de la sécurité de la personne fragilisée.

La prévention

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département.

Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins nationaux et régionaux de suivi sont émis en direction des services de la Protection Civile (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant).

Ces services informent ensuite le préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats.



<p>Niveau 1 ■■■</p> <p>Pas de vigilance particulière</p>	<p>niveau 2 ■■■■</p> <p>Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus</p>
<p>niveau 3 ■■■■</p> <p>Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.</p>	<p>niveau 4 ■■■■</p> <p>Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics</p>

Avant la période théorique de possible canicule, une information est diffusée :

- Par voie de presse
- Par le Magazine de la commune
- Par une plaquette d'information contenant l'ensemble des bons réflexes, mise à disposition dans les lieux de santé (pharmacies, médecins...), mais aussi envoyée directement au domicile des personnes âgées de plus de 65 ans habitant la commune avec un formulaire d'inscription.

Dans le même temps, le centre hospitalier reste vigilant face au nombre d'entrées aux urgences. En effet si les cas de déshydratation ou autre symptômes causés par la forte chaleur s'avèrent nombreux, les services hospitaliers informent le Maire et la DDAS qui mettront en œuvre un plan d'action préalablement défini.

Une astreinte technique est en vigueur tous les jours de l'année 24H/24H. Qui suivant l'importance du phénomène, la commune activera la cellule de crise et engagera les actions nécessaires et informera la Préfecture.

Suivant le niveau de l'alerte, la **Réserve Communale de Sécurité Civile, constituée de bénévoles, est alors activée.** Les réservistes sont chargés de contacter les personnes du registre

afin de connaître leur état moral et leurs besoins éventuels.

Déclenchement de la Réserve Communale de Sécurité Civiles :



(Source : commune de Valréas)

Quelques fois une visite au domicile peut s'avérer nécessaire.

- Mise à disposition de salles climatisées
- Etc

Lorsque la canicule est avérée, la Préfecture indique aux communes de mettre en œuvre leurs plans d'urgence

L'alerte

Les différents seuils d'alerte sont donnés par les médias (presse, radio, télévision).

Sur la commune, l'alerte à la population peut-être transmise par :

- Le système d'appel en masse Viappel,
- Les agents de la commune,
- Les forces de l'ordre,
- Les services de Secours.

La commune tient un niveau de veille du 1^{er} juin au 31 août de chaque année, et plus si les températures le justifient.

EN CAS DE CANICULE

Consignes de sécurité

Reflexes

AVANT

- *Faire attention aux températures de jour comme de nuit
- *Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- *S'informer sur les bulletins météo



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je bois environ 1.5 L d'eau par jour

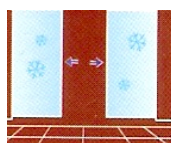
PENDANT

Les personnes âgées

- *Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- *Boire environ 1.5 L d'eau par jour. Ne pas consommer d'alcool
- *Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- *Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- *Passer plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé
- *manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- *Donner des nouvelles à son entourage



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses

Les Enfants et adultes

- *Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- *Ne pas rester en plein soleil
- *Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- *Ne pas consommer pas d'alcool
- *Au travail, être vigilant pour ses collègues et soi-même
- *Prendre des nouvelles de son entourage



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)



Je donne de mes nouvelles à mon entourage et je prends des nouvelles de mon entourage

APRES

- *Suivant les températures du jour, maintenir toujours sa maison à l'abri de la chaleur
- *Boire régulièrement
- *S'alimenter normalement
- *Rester vigilant aux températures les jours suivants



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même



Je ne consomme pas d'alcool